

Données préalables

Les ressources publiques : ressources des administrations publiques

Les prélèvements obligatoires (PO) : impôts, taxes et cotisations sociales

Les prélèvements fiscaux : les impositions de toutes natures

Les ressources publiques : ressources des administrations publiques

Les ressources publiques, constituées de ressources fiscales et non fiscales, recouvrent les ressources prélevées sur les entreprises et les ménages au profit des administrations publiques pour couvrir leurs dépenses. Ces ressources couvrent ainsi les dépenses des administrations publiques que sont les administrations publiques centrales ou APUC (État et ODAC), les administrations publiques locales ou APUL (Collectivités territoriales et ODAL), les administrations de sécurité sociale ou ASSO (Sécurité sociale et ODASS) et l'Union européenne ou UE.

Les ressources publiques fiscales sont les ressources prélevées au titre des impôts et taxes d'État (taxe sur la valeur ajoutée ou TVA, impôt sur le revenu ou IR, impôt sur les sociétés ou IS), au titre des impôts et taxes locaux (taxe d'habitation ou TH, taxe foncière sur les propriétés bâties ou TFPB, taxe foncière sur les propriétés non bâties ou TFPNB, contribution économique territoriale ou CET avec ses deux composantes, la contribution foncière des entreprises ou CFE et la contribution à la valeur ajoutée des entreprises ou CVAE), au titre des impôts et taxes sociaux (contribution sociale généralisée ou CSG, contribution au remboursement de la dette sociale ou CRDS et autres prélèvements sociaux additionnels), impôts et taxes européens (droits de douane, droits agricoles).

Les ressources publiques non fiscales, outre les cotisations sociales versées à la Sécurité sociale, sont les ressources tirées des revenus du patrimoine public (recettes domaniales, dividendes), de l'exploitation industrielle et commerciale de certaines activités de service public (recettes tarifaires), l'emprunt public et recettes non fiscales diverses (amendes, fonds de concours).

Le taux de ressources publiques ou TRP est le rapport entre le montant de ressources fiscales et non fiscales sur le produit intérieur brut (PIB) : le TRP s'élève en France en 2017 à 53,9 % du PIB. Quant au taux de dépenses publiques ou TDP, qui est le rapport entre le montant des dépenses publiques sur le produit intérieur brut (PIB) : le TDP s'élève en France en 2017 à 56,5 % du PIB. L'écart entre le TRP et le TDP est un solde négatif soit un déficit public de - 2,6 % du PIB en 2017 (seuil européen fixé à - 3 % du PIB). Le PIB français s'élève en 2018 à 2 349 Md € (2 383,6 Md € en 2017).

Les ressources publiques : ressources des administrations publiques

Ressources publiques

Ressources publiques fiscales	Ressources publiques non fiscales
<i>Impôts et taxes d'État (État central et déconcentré)</i> <i>Impôts et taxes locaux (Collectivités territoriales)</i> <i>Impôts et taxes sociaux (Sécurité sociale)</i> <i>Impôts et taxes européens (Union européenne)</i>	<i>Revenus du patrimoine public</i> <i>Revenus d'exploitation industrielle et commerciale</i> <i>Revenus d'emprunt public</i> <i>Revenus divers : amendes, fonds de concours...</i>

Taux de ressources publiques (TRP)

Montant des ressources publiques (RP) rapporté au produit intérieur brut (PIB) : RP / PIB
<i>Le TRP mesure la part des ressources publiques prélevée pour couvrir les dépenses publiques</i>
<i>Le TRP s'élève en France à 53,9 % du PIB ; le montant brut des RP s'élève en 2018 à 1 243,3 Md €</i>

Les ressources publiques : ressources des administrations publiques

Le montant brut des ressources publiques s'élève en 2018 en France à environ 1 243,3 Md €. Les bénéficiaires de ces ressources publiques sont les administrations publiques à savoir principalement l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité sociale : cette dernière en est la principale bénéficiaire car elle réalise l'essentiel des dépenses publiques (45 % des dépenses publiques relèvent de la Sécurité sociale contre 35 % pour l'État et 20 % pour les collectivités territoriales et leurs groupements).

Les prélèvements obligatoires (PO) que sont les impôts, taxes et cotisations sociales, représentent près de 80 % des ressources publiques. Les PO constituent ainsi la principale source de financement des budgets des administrations publiques.

Les ressources publiques : ressources des administrations publiques

Composition des ressources publiques

<p>Les prélèvements obligatoires ou PO (impôts, taxes et cotisations sociales) représentent près de 80 % des ressources publiques (RP). Ces dernières se décomposent en deux grandes catégories</p>
<p><i>Les ressources publiques issues des PO (impôts, taxes et cotisations sociales)</i></p>
<p><i>Les ressources publiques hors PO (emprunt, amendes, dividendes, redevances pour service rendu...)</i></p>

Les ressources publiques bénéficient aux administrations publiques (APU)

Administrations publiques centrales (APUC)	Administrations publiques locales (APUL)	Administrations de sécurité sociale (ASSO)	Union européenne (UE)
<p>État : administration centrale et déconcentrée</p> <p>ODAC : Organismes divers d'administration centrale (Universités, CNRS, ENS,...)</p>	<p>Collectivités territoriales et EPCI Communes, départements, régions... EPCI : Métropoles, communautés d'agglomération,...</p> <p>ODAL : Organismes divers d'administration locale (lycées, collèges, SDIS, CCI, CCAS...)</p>	<p>ASSO : caisses nationales de sécurité sociale (CNAM, CNAF, CNAV...)</p> <p>ODASS : Organismes divers d'administration de sécurité sociale (caisses locales de sécurité sociale, hôpitaux publics)</p>	<p>Commission Parlement, Conseil, Banque centrale européenne, Cour des comptes européenne, Banque européenne d'investissement, Conseil économique et social européen...</p>

Les prélèvements obligatoires (PO) : impôts, taxes et cotisations sociales

Si la notion de ressources publiques est assez large, celle de prélèvements obligatoires est une notion limitée aux seuls impôts, taxes et cotisations sociales.

Les prélèvements obligatoires (PO) sont les prélèvements fiscaux (impôts et taxes) et sociaux non fiscaux (cotisations sociales) perçus auprès des agents économiques (entreprises et ménages) au profit des administrations publiques (APU) qui, une fois assuré le financement de leur activité non marchande, les redistribuent sous forme de prestations de service public et/ou de versements d'allocations familiales et d'aides sociales.

Ainsi en 2018, les PO (impôts, taxes et cotisations sociales) représentaient en France 1 036,3 Md €.

Au sein des PO, la part des impôts et taxes représente 60 % et la part des cotisations sociales 40 %.

L'évolution et la structure des PO en France sont caractérisées respectivement par une augmentation continue du montant des PO depuis l'émergence de l'État providence (1945) et une répartition inégale au bénéfice des ASSO du fait du besoin croissant de financement de la protection sociale. Cette double tendance s'explique à la fois par des facteurs démographiques (vieillesse de la population, financement des régimes de retraite), économiques (coût de la médecine robotique) et sociaux (chômage structurel avec perte de cotisations sociales invitant dès lors à privilégier une fiscalisation de la protection sociale c'est-à-dire un financement par l'impôt).

Le taux de prélèvements obligatoires (TPO), appelé aussi taux de pression fiscale, est le rapport suivant : montant des PO sur le PIB. En France, le TPO s'élève en 2019 à 43,3 % du PIB (contre 44,3 % en 2018 et 44,7 % en 2017).

La hausse continue du TPO en France s'explique par le besoin croissant de financement de la protection sociale. Les PO bénéficient ainsi à près de 50 % aux administrations de sécurité sociale (ASSO). Les ressources de ces dernières proviennent à près de 60 % des cotisations sociales et à près de 40 % des impôts sociaux notamment de la CSG et CRDS.

Les prélèvements obligatoires (PO) : impôts, taxes et cotisations sociales

Les prélèvements obligatoires (PO) sont constitués

De prélèvements fiscaux	De prélèvements sociaux non fiscaux
<i>Impôts et taxes</i>	<i>Cotisations sociales</i>
<i>Part dans les PO : environ 60 %</i>	<i>Part dans les PO : environ 40 %</i>

Les prélèvements obligatoires ou PO

Principale source de financement des budgets des administrations publiques

Évolution et structure des PO

Évolution des PO en France	Structure des PO en France
<i>Hausse continue depuis 1945</i> <i>TPO avant 1945 : près de 10 % du PIB</i> <i>TPO depuis 1945 : près de 44 % du PIB</i>	<i>environ 50 % des PO bénéficient aux ASSO</i> <i>environ 35 % des PO bénéficient aux APUC</i> <i>environ 15 % des PO bénéficient aux APUL</i>

Les prélèvements obligatoires (PO) : impôts, taxes et cotisations sociales

Le TPO révèle le système fiscal et social d'un État (choix de société entre individualisme ou collectivisme) : prise en charge par l'individu ou par la collectivité du financement de certains besoins sociaux (éducation, santé, sécurité, culture,...). Ainsi un système de sécurité sociale universel appelle un financement par la collectivité qui se traduit par l'importance du montant des impôts, taxes et cotisations sociales c'est-à-dire par un TPO assez élevé. Ce TPO est lié au taux de dépenses publiques (TDP) d'un État : ainsi il y a souvent corrélation entre un taux élevé de dépenses publiques et un fort taux de prélèvements obligatoires nécessaire à la couverture de ces dépenses publiques. C'est notamment le cas en France

Seuls les prélèvements fiscaux (impôts et taxes) sont l'objet d'étude du droit fiscal général.